

# Guide utilisateur français pour la transmission des Demandes d'information

**Décembre 2016**

## EDI - REQUETE

### Volume III - A : Guide des formulaires et codes Liste des locaux

Ce document est édité sous la responsabilité  
de la Direction Générale des Finances Publiques.

Début d'application	Décembre 2016
Version du document	1.0 – 2016-12
Date de modification	16 mai 2016
Auteur	DGFIP

# SOMMAIRE

<b>3.0 Modifications apportées.....</b>	<b>3</b>
<b>3.1.0 Modifications apportés depuis le précédent palier.....</b>	<b>3</b>
3.0.2 Evolutions apportées depuis la précédente version de documentation.....	3
<b>3.1 Spécifications des données.....</b>	<b>4</b>
3.1.0 Flux SORTANT.....	4
3.1.1 Codification des données.....	4
3.1.2 Les données d'identification.....	5
<b>3.2 Spécifications des documents : liste des locaux.....</b>	<b>6</b>
3.2.1 Nomenclature des documents.....	6
3.2.2 Flux entrant – demande de la « Liste des locaux ».....	7
3.2.2 Flux Sortant – Réponse à la demande de la « Liste des locaux ».....	9
<b>3.3 Les dictionnaires.....</b>	<b>13</b>
3.3.1 Contenu des dictionnaires.....	13
3.3.2 Les données standard des segments.....	13
<b>3.4 Les données particulières.....</b>	<b>14</b>
3.4.1 Les données du formulaire : R-IDENTIF.....	14
3.4.2 Les données du formulaire : R-LISTELOC.....	15
<b>3.5 Tables de valeurs DGFIP.....</b>	<b>16</b>
<b>3.6. Listes des messages d’erreurs et d’alertes : Requête « LOC » demande de la liste des locaux.....</b>	<b>17</b>
<b>- Annexe 1 - Liste des catégories de locaux.....</b>	<b>18</b>

## 3.0 Modifications apportées.

### 3.1.0 Modifications apportées depuis le précédent palier.

Les modifications apportées à la documentation sont énumérées ci après :

#### 1° modification

Emplacement : première page, en tête et pied de page

Description : Changement relatif au versioning

<b>Début d'application</b>	Décembre 2016
<b>Version du document</b>	1.0 – 2016-12
<b>Date de modification</b>	16 mai 2016
<b>Auteur</b>	DGFIP

#### 2° modification

Emplacement : 3.2.1.1 Nomenclature des documents pour une Réponse : flux SORTANT

Description : Précision sur le statut et la répétabilité des formulaires du flux Sortant.

#### 3° modification

Emplacement : 3.2.2 Flux Sortant – Réponse à la demande de la « Liste des locaux »

Description : Ajout des nouvelles données au formulaire – R-LISTELOC

#### 4° modification

Emplacement : 3.4.2 Les données du formulaire : R-LISTELOC

Description : Ajout des nouvelles données au dictionnaire – R-LISTELOC

#### 5° modification

Emplacement : Annexe 1 - Liste des catégories de locaux.

Description : Ajout de l'annexe 1 - Liste des catégories de locaux.

#### Autre modification : **Important**

La population fictive des téléprocédures EDI, utilisée dans le cadre de EDI Requêtes est également modifiée, afin d'ajouter des colonnes pour les nouvelles données restituées : voir onglet 9 – Info locaux.

### 3.0.2 Evolutions apportées depuis la précédente version de documentation

Sans objet dans la première version du document.

## 3.1 Spécifications des données

### 3.1.0 Flux SORTANT.

Voir volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI Requête.

Le Volume 3 A : Guide des formulaires et codes, « **Liste des Locaux** » couvre le besoin de :

#### **La révision foncière, et de la mise à jour permanente des valeurs locatives des locaux professionnels.**

La révision foncière permet de revoir les valeurs de tous les biens avec des évaluations conformes au marché immobilier actuel, tout en simplifiant les règles de calcul pour rendre l'établissement des impôts directs locaux plus compréhensibles pour les contribuables.

Cette révision est un système de mise à jour plus régulière des valeurs locatives.

Un local est identifié par son numéro invariant. Au sein du système d'information de la DGFIP, le monde professionnel et le monde foncier ne peuvent communiquer, concernant les locaux des professionnels, qu'en utilisant **le numéro invariant**.

La déclaration de loyers devant être déposée par les professionnels reprend les locaux occupés par l'entreprise dans le cadre de son activité professionnelle. Les règles en terme d'obligation de dépôt, sont celles de la déclaration de résultat, et ce dépôt doit s'effectuer via la procédure EDI TDFC

Pour chacun des locaux déclarés, il est indiqué la référence et l'invariant du local, le mode d'occupation (propriétaire occupant, occupant à titre gratuit, locataire, ...) le montant du loyer, ....

Le numéro invariant et la référence du local de chacun de leurs locaux occupés, ainsi que les principales caractéristiques du local, devront donc être connus préalablement de tous les usagers professionnels concernés.

<p style="text-align: center;"><b>La demande de la liste des locaux via la procédure EDI Requête est donc un préalable à la déclaration des loyers via la procédure EDI-TDFC.</b></p>
---

Lorsque EDI Requête, pour la demande de locaux d'une entreprise (un SIREN, une année) restitue aucun local valide au regard du processus de la « mise à jour permanente des valeurs locatives des locaux professionnels » ; alors la DGFIP n'attend pas de déclaration de loyer pour cette entreprise.

Par ailleurs, certains locaux sont exclus du processus de mise à jour permanente, exemple les locaux industriels.

### 3.1.1 Codification des données

Voir volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI Requête.

### 3.1.2 Les données d'identification

Voir volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI Requête.

Au sein de la filière EDI Requête.

- Une requête LOC constitue le flux entrant « **LOC** » **Demande de la liste des locaux**

La demande de la liste des locaux doit contenir

- les données obligatoires :
  - SIREN du demandeur
  - SIREN du redevable
  - Code de la demande = « LOC »
- les données optionnelles (facultatives) :
  - Demande en mode Unitaire

## 3.2 Spécifications des documents : liste des locaux

### 3.2.1 Nomenclature des documents

Nous devons distinguer deux nomenclatures de formulaire, l'une pour le flux entrant l'autre pour les flux sortant :

#### 3.2.1.1 Nomenclature des documents pour une demande information : flux entrant

Voir volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI Requête.

Dans un interchange EDI Requête à destination de la DGFIP actuellement seul le formulaire R-IDENTIF est autorisé.

Code formulaire	Type de message	Nom	Libellé
R-IDENTIF	LOC	R-IDENTIF	Formulaire identification du redevable et de sa demande d'information

La demande de la liste des locaux s'effectue en transmettant le formulaire R-IDENTIF.

#### 3.2.1.1 Nomenclature des documents pour une Réponse : flux SORTANT

Dans la filière EDI Requête, le flux sortant est effectué par des interchanges EDI Requête, comprenant des messages EDIFACT : INFENT REP qui est un subset du message INFENT (Information Entreprise)

Voir volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI Requête.

Le flux sortant : « liste des locaux » dans la chaîne EDI Requête est identifié par l'entête du message (BGM : 1001).

La liste des formulaires relatifs au flux Sortant « liste des locaux »

Code formulaire	Type de message	Nom	Libellé	Statut <sup>1</sup>	R <sup>2</sup>
R-IDENTIF	LOC	R-IDENTIF	Formulaire identification du redevable et de sa demande d'information	Oui	Non
R-LISTELOC	LOC	R-LISTELOC	Liste des locaux	Oui	Oui

Une réponse est effectuée uniquement si la demande est acceptée, elle comprend au moins une occurrence du formulaire R-LISTELOC. Ce dernier est répété pour chaque obligation CFE ayant au moins un local valide au regard du processus de la révision foncière, et de la mise à jour permanente des valeurs locatives des locaux professionnels.

Le flux sortant reprend le formulaire R-IDENTIF avec les données transmises dans la demande.

<sup>1</sup> Statut - formulaire obligatoire pour une réponse

<sup>2</sup> R – formulaire répétable

### 3.2.2 Flux entrant – demande de la « Liste des locaux »

#### 3.2.2.1 Formulaire R-IDENTIF

version 0	Formulaire Technique Demande d'information		R-IDENTIF
<b>Identification du Demandeur</b>			
	SIREN du demandeur	AA/NAD	
	Désignation du demandeur	(AA/NAD) (AA/NAD) (AA/NAD) (AA/NAD)	
<b>Identification du Redevable, Déclarant</b>			
	SIREN du Redevable, Déclarant	AB/NAD	
	Désignation du redevable Déclarant :	(AB/NAD) (AB/NAD) (AB/NAD) (AB/NAD)	
<b>Identification de la demande sous forme codée</b>			
	Code de la demande d'information	BA/CCI	(1)
<b>Informations complémentaires (si nécessaire)</b>			
	Demande en mode unitaire (si oui cochez la case)	BB/CCI	

(1) Table des codes demandes	
Code	Libelle
LOC	Liste des Locaux occupés
	Liste des ROF pour une obligation
	Echéancier des acomptes IS
	Echéancier des acomptes TVA (RSI) 3514
	Avis CFE & IFER

**Note Complémentaire :****◆ Identification du demandeur.**

SIREN : Identifie le primo demandeur de la liste de locaux (9 caractères) soit les 9 premiers caractères du SIRET.

Il s'agit soit de l'entreprise elle-même qui effectue la demande pour son propre compte, où soit d'un tiers mandaté qui effectue les démarches pour le compte du redevable.

**◆ Identification du Redevable.**

SIREN : Identifie une entreprise Redevable (9 caractères) soit les 9 premiers caractères du SIRET identifiant le ou les établissements d'une entreprise.

*En raison de la mise en place de nouveaux référentiels nationaux, l'identification d'une entreprise s'effectue désormais à partir du SIREN.*

Les demandes de la liste des locaux, **ne** peuvent **pas** être effectuées avec le SIRET, seul le SIREN est utilisé, si le NIC code établissement est présent, la demande est alors rejetée.

**◆ Identification de la demande**

LOC : Demande de la « Liste des locaux ».

Il s'agit du code permettant d'identifier la demande, seule la valeur « LOC » est autorisée.

**◆ Demande en mode unitaire (facultatif).**

La réponse à une requête via EDI Requête de certaines entreprises peut engendrer une volumétrie très importante.

Exemple : dans le cadre de la mise à jour permanente des valeurs locatives, et de la demande de la liste des locaux, la restitution peut atteindre 66 000 locaux. La taille de l'interchange est estimée à environ 60 méga octets.

La DGFIP sollicite que ces entreprises effectuent leur demande d'information en mode unitaire, une procédure d'information est prévue à cet effet.

Une entreprise identifiée comme ayant une volumétrie importante, et ne respectant pas un mode de dépôt unitaire dans sa demande d'information, verra sa demande rejetée.

Ce contrôle est mis en place au niveau 4 : intégrabilité requise, et donne lieu à un rejet via un message INFENT CR en retour, si la condition n'est pas respectée. Seule sa demande est alors rejetée.

Afin de permettre la gestion de cette contrainte en amont des partenaires EDI, le formulaire R-IDENTIF intègre une case à cocher « demande en mode unitaire ». Charge au primo émetteur de la cocher afin d'en informer son partenaire EDI

Seulement 20 entreprises sont concernées par ce mode opératoire, un répertoire grand compte est publié par la DGFIP listant ces entreprises.



### 3.2.2 Flux Sortant – Réponse à la demande de la « Liste des locaux »

#### 3.2.3.1 Formulaire R-LISTELOC

Version 3	Liste des locaux occupés par la société transmise par la DGFIP				R-LISTELOC
<b>Obligations CFE</b>					
<b>Identification</b>		<b>Adresse</b>			
Référence Obligation Fiscale	AA/RFF	n° , indice, libellé voie	AE/NAD		
Code activité	AB/RFF	complément	(AE/NAD)		
		code postal	(AE/NAD)		
		Nom ville	(AE/NAD)		
<b>Liste des locaux</b>					
Local		information cadastrale		propriétaire	
Référence du local	BA/RFF	Code département	CA/RFF	Siren / ---	BG/NAD
Invariant	BB/RFF	Code commune cadastral	CB/RFF	Dénomination / Nom	(BG/NAD)
Occupation (1)	BC/CCI	Préfix section cadastral	CC/RFF	Suite / Prénom	(BG/NAD)
Top parking (2)	BD/CCI	Section cadastrale	CD/RFF	Forme Juridique / Titre	(BG/NAD)
Top sous-sol (2)	BE/CCI	n° plan cadastral	CE/RFF		
<i>adresse</i>					
Surface principale	DA/QTY	n°, indice, libellé, voie	BF/NAD		
Surface secondaire couverte	DB/QTY	n° bât, entrée, étage	(BF/NAD)		
Surface secondaire non couverte	DC/QTY	Descriptif de lot(s) 1	BH/FTX		
Surface parking couverte	DD/QTY	2	(BH/FTX)		
Surface parking non couverte	DE/QTY	3	(BH/FTX)		
Catégorie	DF/RFF	4	(BH/FTX)		
		5	(BH/FTX)		
Local		information cadastrale		propriétaire	
Référence du local	...ext1...	Code département	...ext1...	Siren / ---	...ext1...
Invariant	...ext1...	Code commune cadastral	...ext1...	Dénomination / Nom	(...ext1...)
Occupation (1)	...ext1...	Préfix section cadastral	...ext1...	Suite / Prénom	(...ext1...)
Top parking (2)	...ext1...	Section cadastrale	...ext1...	Forme Juridique / Titre	(...ext1...)
Top sous-sol (2)	...ext1...	n° plan cadastral	...ext1...		
<i>adresse</i>					
Surface principale	...ext1...	n°, indice, libellé, voie	...ext1...		
Surface secondaire couverte	...ext1...	n° bât, entrée, étage	(...ext1...)		
Surface secondaire non couverte	...ext1...	Descriptif de lot(s) 1	...ext1...		
Surface parking couverte	...ext1...	2	(...ext1...)		
Surface parking non couverte	...ext1...	3	(...ext1...)		
Catégorie	...ext1...	4	(...ext1...)		
		5	(...ext1...)		
Local		information cadastrale		propriétaire	
Référence du local	BA/RFF	Code département	CA/RFF	Siren / ---	BG/NAD
Invariant	BB/RFF	Code commune cadastral	CB/RFF	Dénomination / Nom	(BG/NAD)
Occupation (1)	BC/CCI	Préfix section cadastral	CC/RFF	Suite / Prénom	(BG/NAD)
Top parking (2)	BD/CCI	Section cadastrale	CD/RFF	Forme Juridique / Titre	(BG/NAD)
Top sous-sol (2)	BE/CCI	n° plan cadastral	CE/RFF		
<i>adresse</i>					
Surface principale	DA/QTY	n°, indice, libellé, voie	BF/NAD		
Surface secondaire couverte	DB/QTY	n° bât, entrée, étage	(BF/NAD)		
Surface secondaire non couverte	DC/QTY	Descriptif de lot(s) 1	BH/FTX		
Surface parking couverte	DD/QTY	2	(BH/FTX)		
Surface parking non couverte	DE/QTY	3	(BH/FTX)		
Catégorie	DF/RFF	4	(BH/FTX)		
		5	(BH/FTX)		

(1) Application d'une table T01 : 0 = En totalité / 1 = Partiellement

(2) Application de la table TBX : zone cochée

**Note Complémentaire :**

R-LISTELOC est un formulaire technique construit pour la restitution de la liste des Locaux occupés par une entreprise au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la demande.

Il assure la mise en forme de la réponse d'une demande d'information préalablement effectuée et il est transmis dans un ou plusieurs messages INFENT REP.

Important : une réponse n'est effectuée que si la demande d'information est acceptée, voir volume IV de la procédure EDI Requête (cf. 4.1.4.1 Détermination d'une demande d'information (requête) Acceptée)

**◆ La demande « Liste des locaux » est dite « non valide ».**

- . Si pour l'entreprise, Aucune Obligation Fiscale CFE valide au 1<sup>er</sup> janvier N, n'est trouvée,
- . Si pour l'entreprise, Aucune Obligation Fiscale CFE avec au moins un local valide au 1<sup>er</sup> janvier N,
- . Si pour l'entreprise, la volumétrie du SIREN est trop importante ; et que la demande n'est pas effectuée en mode unitaire.

Une demande d'information « non valide » est rejetée.

**◆ Information répétable.**

- L'extension numéro « Ext1 », (données BA/RFF à BG/NAD) : liste des locaux est répétée n fois ; n étant le nombre de locaux rattachés à l'obligation fiscale CFE (actuellement le maximum est : 500 locaux).

- Le formulaire R-LISTELOC est répété n fois ; n étant le nombre d'obligations fiscales CFE rattachées à une entreprise, (actuellement le maximum est : 66 000 Obligations CFE).

- Le nombre maximum autorisé de répétition d'éléments de données dans la section détail du message INFENT est : 99 999 occurrences, cela implique que plusieurs messages INFENT REP peuvent être transmis pour un message RQ.

Cependant : la majeure partie des entreprises (80%) dispose d'UNE obligation CFE avec UN local.

**Rappel du processus de la mise à jour permanente des valeurs locatives :**

1<sup>e</sup> ETAPE : chaque année l'entreprise effectue la demande de sa liste de locaux occupés.

En retour, elle obtient la liste de ses locaux occupés, par obligations CFE, et dispose ainsi de (des) référence(s) des locaux qu'elle occupe pour son exploitation.

Charge à elle d'assurer la mémorisation de la (des) « ROF » référence de l'obligation CFE, de la référence du (des) local (locaux) et de son (leurs) «numéro invariant » afin de les restituer dans l'étape 2.

2<sup>e</sup> ETAPE : dans le processus actuel de la déclaration de résultat via la procédure EDI-TDFC, l'entreprise effectue sa déclaration de loyers.

Voir le cahier des charges EDI-TDFC

**◆ Principe :** Pour chaque obligation CFE reçue, l'entreprise déclare le loyer de chaque local.

Si l'entreprise obtient ; n locaux, elle restitue n locaux dans sa déclaration de loyers

Si l'entreprise obtient ; 1 local, elle restitue UN local dans sa déclaration de loyers

**Si l'entreprise n'obtient aucune réponse dans le cadre d'une demande dite « non valide » elle n'a pas de déclaration de loyer à effectuer.**

**◆ Précisions sur la composition des données du formulaire.****- ROF AA/RFF**

Cette donnée reprend :

- . Le code de l'Obligation Fiscale, « CFE » Contribution Foncière des Entreprises.
- . Numéro incrémental de 1 à 99999 sans zéro non significatif cadré à gauche, pas de « 0 » entre « CFE » et le numéro d'ordre.

**- Code activité AB/RFF**

Cette donnée reprend la codification activité de l'INSEE.

**- Référence du local BA/RFF**

Cette donnée est une chaîne de 24 caractères alphanumériques fixes.

**- Invariant du local BB/RFF**

Cette donnée est une chaîne de 12 caractères alphanumériques.

**- Adresse du local BF/NAD**

Afin d'éviter une redondance d'information avec l'adresse de l'obligation fiscale « CFE » : les données « nom de la ville » (localité) et « code postal » du local, ne sont pas transmises.

**- Propriétaire du local BG/NAD**

Il doit être considéré deux catégories de personne :

- . Personne physique, alors les données « SIREN » et « Forme Juridique » ne sont jamais servies
- . Personne morale, alors les données « SIREN » et « Forme Juridique » sont restituées. La Forme Juridique selon la codification INSEE.

La codification INSEE de la forme juridique est donc différente de la codification utilisée dans la procédure TDFC.

L'information propriétaire du local n'est pas systématiquement présente. Elle peut être absente notamment lorsque le propriétaire est l'entreprise, qui exploite le local pour sa propre activité.

**◆ Palier de fin 2016 : Restitution de nouvelles données afin de faciliter l'identification des locaux.****- Information cadastrale :**

- Code département cadastral
- Code commune cadastral
- Préfixe section cadastral
- Section cadastrale
- Numéro plan cadastral

**- Données révisées :**

- Surface principale
- Surface secondaire couverte
- Surface secondaire non couverte
- Surface parkings couverts
- Surface parkings non couverts
- Catégorie révisée

La catégorie est une codification alphanumérique sur 4 caractères, les libellés de chaque codes sont en annexe 1 de ce volume III A.

**Important :**

**Les données révisées seront restituées uniquement avec l'accord du bureau métier, or cette décision n'est actuellement pas arrêtée.**

Le formulaire R-LISTE-LOC les prévoit dans son dictionnaire, et les données **seront présentes ou pas** dans les flux sortants à compter du palier de décembre 2016.

Une communication sera effectuée dès qu'une décision sera arrêtée.

Pour les tests des éditeurs et partenaires EDI, la population fictive prévoit implicitement la transmission de ces données.

## 3.3 Les dictionnaires

### 3.3.1 Contenu des dictionnaires

Les dictionnaires précisent, pour chaque formulaire, les règles de représentation des données dans les zones correspondantes du message EDIFACT INFENT RQ et INFENT REP.

La plupart des données servies dans un type de segment donné suivent la même logique.

Ainsi, dans les sections suivantes ("Les données standard") est exposée la logique générale de gestion des données dans chacun des segments du groupe 4 : RFF, MOA, FTX, DTM, QTY, PCD, FII, groupe 5 (NAD/G6) ou groupe 7 (CCI/CAV).

Dans les sections intitulées "Les données particulières", sont précisées les règles de gestion spécifiques des données dans chacun des formulaires : les données nécessitant un formatage spécifique (ex: références dans le segment RFF), ou données exigeant un codage des informations (CCI/CAV).

Pour servir une donnée, il convient donc de se rapporter tout d'abord aux données particulières, au cas où cette donnée fasse l'objet de règles spécifiques. Si la donnée en question n'est pas présente dans ce dictionnaire, elle doit alors être représentée conformément aux règles générales spécifiées dans le segment correspondant (cf. données standard).

NB : Les libellés mentionnés dans le dictionnaire des données particulières ne servent qu'à différencier les données entre elles et ne préjugent en aucun cas de la signification fiscale d'une donnée déclarative.

### 3.3.2 Les données standard des segments

Pour connaître la structure des segments, veuillez-vous reporter au volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI requête.

## 3.4 Les données particulières

### 3.4.1 Les données du formulaire : R-IDENTIF

	Segment Edi	Code EDI	Répétable	Définition
903891	CCI	BA:C889:7111:1:REQ	non	Code de la demande d'information
903918	CCI	BB:C889:7111:1:TBX	non	Mode unitaire
903890	NAD	AB:C080:3036:2	non	Identification du déclarant , qualité ou complément de désignation
903889	NAD	AB:C080:3036:1	non	Identification du déclarant , désignation ou nom prénom
903888	NAD	AB:C080:3036:3	non	Identification du déclarant, titre du redevable
903887	NAD	AB:C059:3042:1	non	Adresse du déclarant, numéro, type et nom voie
903886	NAD	AB:C059:3042:2	non	Adresse du déclarant, complément d'adresse
903885	NAD	AB:0000:3251:1	non	Adresse du déclarant, code postal
903884	NAD	AB:0000:3164:1	non	Adresse du déclarant, ville
903883	NAD	AB:C082:3039:1	non	Identifiant du déclarant numéro SIREN ou Identifiant spécifique IDSP
903882	NAD	AA:C080:3036:2	non	Identification du demandeur , qualité ou complément de désignation
903881	NAD	AA:C080:3036:1	non	Identification du déclarant , désignation ou nom prénom
903880	NAD	AA:C080:3036:3	non	Identification du demandeur, titre du demandeur
903879	NAD	AA:C059:3042:1	non	Adresse du demandeur, numéro, type et nom voie
903878	NAD	AA:C059:3042:2	non	Adresse du demandeur, complément d'adresse
903877	NAD	AA:0000:3251:1	non	Adresse du déclarant, code postal
903876	NAD	AA:0000:3164:1	non	Adresse du demandeur, ville
903875	NAD	AA:C082:3039:1	non	Identifiant du demandeur numéro SIREN ou Identifiant spécifique IDSP

### 3.4.2 Les données du formulaire : R-LISTELOC

	Segment EDI	Code EDI	Répétable	Format	Définition
<b>Local</b>					
903917	NAD	BG:C080:3036:2	oui		Propriétaire du local, Prénom de la personne physique OU complément désignation de la personne morale
903916	NAD	BG:C080:3036:1	oui		Propriétaire du local, Nom de la personne physique OU Désignation de la personne morale
903915	NAD	BG:C080:3036:3	oui		Propriétaire du local, Titre de la personne physique OU Forme juridique de la personne morale
903914	NAD	BG:C082:3039:1	oui		Propriétaire du local, numéro SIREN ou Identifiant spécifique IDSP
903913	FTX	BH:C108:4440:5	oui		Descriptif lot(s) -5
903912	FTX	BH:C108:4440:4	oui		Descriptif lot(s) -4
903911	FTX	BH:C108:4440:3	oui		Descriptif lot(s) -3
903910	FTX	BH:C108:4440:2	oui		Descriptif lot(s) -2
903909	FTX	BH:C108:4440:1	oui		Descriptif lot(s) -1
903908	NAD	BF:C059:3042:4	oui		Adresse du local, numéro bâtiment, numéro entrée, numéro étage
903907	NAD	BF:C059:3042:1	oui		Adresse du local, numéro voie, indice répétition voie [A..Z/0..9], libellé voie
908120	RFF	CE:C506:1154:1	oui	4 alpha	Local, numero plan cadastral
908119	RFF	CD:C506:1154:1	oui	2 alpha	Local, section cadastrale
908118	RFF	CC:C506:1154:1	oui	3 alpha	Local, prefix section cadastral
908117	RFF	CB:C506:1154:1	oui	3 alpha	Local, code commune cadastral
908116	RFF	CA:C506:1154:1	oui	3 alpha	Local, code départemental
908126	RFF	DF:C506:1154:1	oui	4 alpha	Local, catégorie révisée
908125	QTY	DE:C186:6060:1	oui	9 num	Local, surface parkings non couverts
908124	QTY	DD:C186:6060:1	oui	9 num	Local, surface parkings couverts
908123	QTY	DC:C186:6060:1	oui	9 num	Local, surface secondaire non couverte
908122	QTY	DB:C186:6060:1	oui	9 num	Local, surface secondaire couverte
908121	QTY	DA:C186:6060:1	oui	9 num	Local, surface principale
903906	CCI	BE:C889:7111:1:TBX	oui		Local, Top sous-sol
903905	CCI	BD:C889:7111:1:TBX	oui		Local, Top parking
903904	CCI	BC:C889:7111:1:T01	oui		Local, occupation
903903	RFF	BB:C506:1154:1	oui	12 alpha	Invariant du local
903902	RFF	BA:C506:1154:1	oui	24 alpha	Référence du local
<b>Obligation CFE</b>					
903901	NAD	AE:C059:3042:1	non		Adresse OCFI, numéro voie, indice répétition voie [A..Z/0..9], libellé voie
903900	NAD	AE:C059:3042:2	non		Adresse OCFI, complément d'adresse
903899	NAD	AE:0000:3251:1	non		Adresse OCFI, code postal
903898	NAD	AE:0000:3164:1	non		Adresse OCFI, ville - bureau distributeur
903893	RFF	AB:C506:1154:1	non		Code activité
903892	RFF	AA:C506:1154:1	non		Référence de l'obligation fiscale

### 3.5 Tables de valeurs DGFIP

Dans les dictionnaires de données particulières des formulaires, le code de la table à utiliser est précisé au niveau de chaque donnée de type "réponse codée".

Dans les messages INFENT RQ et INFENT REP, il convient de mentionner au niveau du groupe 7 (CCI/CAV) :

- le code de la table dans la donnée "Code\_table\_valeurs", au niveau du segment CCI (donnée 7037) et du segment CAV (donnée 1131) ;
- la valeur de la "réponse codée" (= valeur déclarée) dans la donnée "Valeur\_table", au niveau du segment CAV (donnée 7111).

#### Tables de codes utilisés dans Groupe 7, INFENT RQ et INFENT REP

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
REQ	Identification de la demande d'information sous la forma codé.	LOC	- LOC demande de la liste des locaux
TBX	Type réponse	X	X pour case cochée (ou donnée sélectionnée)
T01	Type réponse	0 1	Selon formulaire

Dans les messages INFENT Compte Rendu de Traitement, le groupe 7 (CCI/CAV) est également utilisé pour restituer les informations suivantes :

- code erreur élémentaire ;
- code acceptation ou rejet au niveau lot.

#### Table de codes utilisés dans Groupe 7, INFENT Compte Rendu de Traitement

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TDG =	Table valeurs acceptation/rejet DGFIP	AFL RFL Code erreur	Acceptation fonctionnelle lot Rejet fonctionnel lot Libellé erreur (cf. Liste des codes erreur, volume 3, chapitre 4, Section "Les contrôles d'intégrabilité des données (contrôles de niveau 4)")



### 3.6. Listes des messages d'erreurs et d'alertes : Requête « LOC » demande de la liste des locaux.

Codes messages anomalies relatives à la demande de la liste des locaux		
N° code erreur	Libellé	Type rejet
Code Erreur 101	Aucune Obligation Fiscale CFE valide/ouverte au 1 janvier N, trouvée	Rejet RT et fin contrôle
Code Erreur 102	Aucune Obligation Fiscale CFE avec au moins un local valide <sup>3</sup> au 1er janvier N.	Rejet RT et fin contrôle
Code Erreur 103	Volumétrie de ce SIREN est trop importante ; cette demande doit être effectuée en mode unitaire.	Rejet RT et fin contrôle

<sup>3</sup> Local valide : au regard de la révision foncière et de la mise à jour permanente des valeurs locatives des locaux professionnels.

**- Annexe 1 - Liste des catégories de locaux.**

Code	Libellé - MAGASINS ET LIEUX DE VENTE
MAG1	- Boutiques et magasins sur rue (exemples : commerces, restaurants, cafés ou agences bancaires pour une surface principale inférieure à 400 m <sup>2</sup> )
MAG2	- Commerces sans accès direct sur la rue (surface principale inférieure à 400 m <sup>2</sup> )
MAG3	- Magasins appartenant à un ensemble commercial (surface principale inférieure à 400 m <sup>2</sup> )
MAG4	- Magasins de grande surface (surface principale comprise entre 400 et 2 499 m <sup>2</sup> )
MAG5	- Magasins de très grande surface (surface principale égale ou supérieure à 2 500 m <sup>2</sup> )
MAG6	- Stations-service, stations de lavage et assimilables
MAG7	- Marchés

Code	Libellé - BUREAUX ET LOCAUX DIVERS
BUR1	- Locaux à u- Locaux à usage de bureaux situés dans un immeuble de conception ancienne
BUR2	- Locaux à usage de bureaux situés dans un immeuble de conception récente
BUR3	- Locaux assimilables à des bureaux mais présentant des aménagements spécifiques

Code	Libellé - LIEUX DE DÉPÔT OU DE STOCKAGE ET PARCS DE STATIONNEMENT
DEP1	- Lieux de dépôt à ciel ouvert et terrains à usage commercial ou industriel
DEP2	- Lieux de dépôt couverts
DEP3	- Parcs de stationnement à ciel ouvert
DEP4	- Parcs de stationnement couverts
DEP5	- Installations spécifiques de stockage

Code	Libellé - ATELIERS ET AUTRES LOCAUX ASSIMILABLES
ATE1	- Ateliers artisanaux
ATE2	- Locaux utilisés pour une activité de transformation, de manutention ou de maintenance
ATE3	- Chenils, viviers et autres locaux assimilables

Code	Libellé - HÔTELS ET LOCAUX ASSIMILABLES
HOT1	- Hôtels « confort » (4 étoiles et plus, ou confort identique)
HOT2	- Hôtels « supérieur » (2 ou 3 étoiles, ou confort identique)
HOT3	- Hôtels « standard » (1 étoile, ou confort identique)
HOT4	- Foyers d'hébergement, centres d'accueil, auberges de jeunesse
HOT5	- Hôtels clubs, villages de vacances et résidences hôtelières

Code	Libellé - ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLE, DE SPORTS ET DE LOISIRS ET AUTRES LOCAUX ASSIMILABLES
SPE1	- Salles de spectacles, musées et locaux assimilables
SPE2	- Etablissements ou terrains affectés à la pratique d'un sport ou à usage de spectacles sportifs
SPE3	- Salles de loisirs diverses
SPE4	- Terrains de camping confortables (3 étoiles et plus, ou confort identique)
SPE5	- Terrains de camping ordinaires (1 ou 2 étoiles, ou confort identique)
SPE6	- Etablissements de détente et de bien-être
SPE7	- Centres de loisirs, centres de colonies de vacances, maisons de jeunes

Code	Libellé - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LOCAUX ASSIMILABLES
ENS1	- Ecoles et institutions privées exploitées dans un but non lucratif
ENS2	- Etablissements d'enseignement à but lucratif

Code	Libellé - CLINIQUES ET ETABLISSEMENTS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL
CLI1	- Cliniques et établissements hospitaliers
CLI2	- Centres médicaux sociaux, centres de soins, crèches, halte-garderies
CLI3	- Maisons de repos, maisons de retraite (médicalisées ou non) et locaux assimilables
CLI4	- Centres de rééducation, de thalassothérapie, établissements thermaux

  

Code	Libellé - ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS N'ÉTANT PAS ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE COMPTABLE
IND1	- Établissements industriels nécessitant un outillage important autres que les carrières et assimilés
IND2	- Carrières et établissements assimilables